



Paris le 19 mai 2021

## **Intersyndicale Ville de Paris**

### **« Pas une minute de plus »**

### **Communiqué de presse**

Après le 4 février, le 9 mars et le 13 avril, les agents de la ville de Paris sont à nouveau appelés à la grève du 17 au 21 mai et à manifester le jeudi 20 mai, à partir de 9h30, de la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement à l'Hôtel de Ville.

La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique à Paris, notamment les mesures envisagées par la municipalité pour le passage aux 1 607 h annuelles effectives de travail, dont la suppression de 8 jours de congé, porte gravement atteinte au temps de travail des personnels municipaux. Elle est massivement rejetée par les agents et nos organisations syndicales.

Bien que la Maire de Paris, Mme Hidalgo, et son adjoint aux ressources humaines, M. Guillou, aient pris position contre ce projet de loi « régressif », ils essayent d'en tirer parti. Après avoir reporté tant que faire se peut le début des discussions, ils proposent de revenir sur de nombreux aspects qui ne sont pas directement concernés par la loi : temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif, temps d'habillage et de déshabillage, pause méridienne, détermination des cycles de travail, gestion des dimanches et des jours fériés.

De plus, en refusant que les cycles de travail soient abordés, en toute transparence, dans les Comités Techniques de Direction avant le vote du règlement en Conseil de Paris, la municipalité néglige le dialogue social de proximité et cache aux agents les conséquences de ses choix sur leurs conditions de travail futures.

Cependant, la mobilisation de tous et la détermination de l'intersyndicale ont déjà permis de revenir sur certaines mesures proposées comme l'obligation d'utilisation des JRTT dans le trimestre suivant leur génération ou l'impossibilité pour les agents à l'horaire variable de générer des RTT lorsqu'ils sont en formation.

Plus encore, mardi 18 mai, comme nous le demandons depuis des mois, la Mairie de Paris a annoncé la création d'une nouvelle sujétion au titre « de l'intensité et de l'environnement de travail induisant une pénibilité spécifique à la ville-capitale ». Cette sujétion équivaldrait à un niveau de sujétion 1, soit trois jours par an, et s'ajouterait aux sujétions dont bénéficient déjà les agents.

C'est un premier pas, mais il en manque encore pour parvenir à compenser la perte des 8 jours de congé !

Des avancées sont encore possibles en utilisant les sujétions, liées à la pénibilité ou au cycle de travail, qui sont légales et ne sont pas limitées en nombre ni en durée.

L'intersyndicale demande l'augmentation des sujétions existantes, la création de nouvelles sujétions, la possibilité de les cumuler. Ces propositions permettraient à la municipalité de ne pas augmenter le temps de travail de ses agents.

De réels progrès sociaux sont possibles, la Mairie de Paris doit les mettre en œuvre.

L'Intersyndicale CGT, UNSA, UCP, SUPAP-FSU, FO, CFTC

[Un point presse sera organisé à 9h30 place Léon Blum en début de manifestation.](#)